

DÉROGATIONS MINEURES
Assemblée publique de consultation

Avis public est donné par la soussignée que le conseil de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts, lors de la séance du 17 septembre 2019 qui se tiendra à 19 heures à l'hôtel de ville situé au 50, rue Saint-Joseph à Sainte-Agathe-des-Monts, étudiera la demande de dérogation mineure citée ci-dessous relativement au règlement de zonage numéro 2009-U53 :

Immeuble visé et nature et effets de la demande
<p>Dans la zone Ha-503, la demande de dérogation mineure 2019-0134 à l'égard de l'immeuble situé au 881, montée Alouette désigné comme étant le lot 8B-47 du rang 2 du canton de Beresford au cadastre de la Paroisse de Sainte-Agathe-des-Monts, circonscription foncière de Terrebonne.</p> <ul style="list-style-type: none">• la superficie au sol du bâtiment principal existant par rapport à la superficie du terrain existant de 21,5 % au lieu d'un rapport espace bâti / terrain minimal de 20 % ;• l'implantation du bâtiment principal existant à une distance de 2,58 mètres de la ligne latérale gauche au lieu d'une distance minimale de 5 mètres ;• l'implantation du bâtiment principal existant à une distance de 2,07 mètres de la ligne avant au lieu d'une distance minimale de 10 mètres ;• la somme des marges latérales du bâtiment principal existant est de 8,64 mètres au lieu d'une distance minimale de 10 mètres.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande, avant qu'il ne rende sa décision, en se présentant à la date, l'heure et l'endroit fixés pour la séance du conseil.

Fait et donné à Sainte-Agathe-des-Monts, le 28^e jour du mois d'août deux mille dix-neuf.

M^e Stéphanie Allard, directrice du Service juridique et greffière

